



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 32/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 22    Votants : 25    Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2019.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, MARTIN.

#### PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. CASTAING	à	M. SANCHEZ
M. MARQUIER	à	Mme LIAN

**ABSENT EXCUSÉ** : M. FERTE J.

**ABSENTS** : Mmes FERTE S., GARBIN et M. DELON.

**SECRETAIRE** : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : URBANISME - Déclassement du domaine public des parcelles C 1036, C 1038, C 1040, C 1042 et ZB 1250 et intégration dans le domaine privé de la commune de ces mêmes parcelles**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 13/12/2016,

Vu la délibération du CCAS N°10/2019 portant déclassement et cession par le CCAS des parcelles C 1035 et C 1036 à la commune à l'Euro symbolique,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°78/2019 du 18 décembre 2018,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des précisions à la précédente délibération.

Madame le Maire propose de déclasser du domaine public les parcelles C 1036, C 1038, C 1040, C 1042 et ZB 1250 et de les intégrer dans le domaine privé de la commune aux fins de cession à l'ARSEEA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- de déclasser du domaine public les parcelles C 1036, C 1038, C 1040, C 1042 et ZB 1250 et de les intégrer dans le domaine privé de la commune aux fins de cession à l'ARSEEA.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 03 avril 2019

Le Maire,  
  
Lysiane MAUREL

